



Assemblée générale

Distr. limitée
18 juin 2013
Français
Original: anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Cinquante-sixième session

Vienne, 12-21 juin 2013

Projet de rapport

Chapitre II

Recommandations et décisions

B. Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquantième session

1. Le Comité a pris note avec satisfaction du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa cinquantième session (A/AC.105/1038), qui rendait compte des résultats des délibérations de ce dernier au sujet des points de l'ordre du jour qu'il avait examinés en application de la résolution 67/113 de l'Assemblée générale.
2. Le Comité a remercié le Président du Sous-Comité, Félix Clementino Menicocci (Argentine), pour la compétence avec laquelle il avait dirigé les travaux de la cinquantième session.
3. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, du Canada, de la Chine, de la Colombie, des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Japon, du Mexique, de la République tchèque et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a aussi été faite par le représentant du Chili au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Pendant le débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par les représentants d'autres États membres.
4. Le Comité a entendu les présentations suivantes:
 - a) Les dernières évolutions du système mondial de navigation par satellite Beidou, par le représentant de la Chine;



- b) La contribution du Japon à la Station spatiale internationale (ISS), par le représentant du Japon;
- c) Le satellite “Miranda”, par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela;
- d) L'état d'utilisation des technologies spatiales à l'Institut national de la météorologie, par le représentant de la Tunisie;
- e) Les prochaines étapes de l'exploration spatiale, par le représentant des États-Unis;
- f) Les missions indiennes d'observation de la Terre, de sciences spatiales et d'exploration planétaire: situation en 2013, par le représentant de l'Inde;
- g) La contribution du Japon dans le domaine de la recherche et des applications météorologiques spatiales, par le représentant du Japon;
- h) La crise des inondations et des mines: Iraq 2013, par le représentant de l'Iraq;
- i) Déviation des astéroïdes potentiellement dangereux pour éviter une collision avec la Terre en utilisant des astéroïdes de petite taille, par le représentant de la Fédération de Russie.

1. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

a) Activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

5. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1038, par. 28 à 50 et annexe I, par. 2 et 3).
6. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier, qui avait été convoqué sous la présidence de V. K. Dadhwal (Inde) pour examiner ce point (A/AC.105/1038, par. 31 et 40).
7. Le Comité a noté que les domaines prioritaires du Programme étaient les suivants: a) surveillance de l'environnement; b) gestion des ressources naturelles; c) communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télémédecine; d) réduction des risques de catastrophe; e) développement des capacités d'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellites; f) Initiative pour les sciences spatiales fondamentales; g) droit de l'espace; h) changement climatique; i) Initiative des Nations Unies sur les technologies spatiales fondamentales; et j) Initiative sur la présence humaine dans l'espace.
8. Le Comité a pris note des activités du Programme réalisées en 2012, telles qu'elles étaient présentées dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique (A/AC.105/1038, par. 36 à 39) et dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1031, annexe I).
9. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales de la façon dont ces activités avaient été exécutées. Il a également remercié les gouvernements et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui les avaient parrainées.

10. Le Comité a noté avec satisfaction que des progrès continuaient d'être réalisés dans l'exécution des activités prévues pour 2013, décrites dans le rapport du Sous-Comité (A/AC.105/1038, par. 40).

11. Le Comité a noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales aidait les pays en développement et les pays à économie en transition à participer aux activités spatiales réalisées dans le cadre du Programme et à en tirer parti.

12. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les ressources financières limitées qui étaient disponibles pour mettre en œuvre le Programme et a lancé un appel aux États et aux organisations pour qu'ils continuent à appuyer celui-ci par des contributions volontaires.

13. Le Comité a pris note des documents de séance sur l'Initiative pour les sciences spatiales fondamentales 1991-2012 (A/AC.105/2013/CRP.11), l'Initiative des Nations Unies sur les technologies spatiales fondamentales, activités en 2012-2013 et plans pour 2014 et après (A/AC.105/2013/CRP.14) et l'Initiative sur la présence humaine dans l'espace, activités en 2011-2013 et plans pour 2014 et après (A/AC.105/2013/CRP.16).

i) Conférences, stages de formation et ateliers du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

14. Le Comité a approuvé l'organisation des ateliers, stages de formation, colloques et réunions d'experts prévus pour le restant de l'année 2013 et a remercié l'Autriche, le Bélarus, la Chine, la Croatie, les Émirats arabes unis, l'Indonésie et le Pakistan, ainsi que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, l'ESA et la FIA de coparrainer et d'accueillir ces activités (voir A/AC.105/1031, annexe II).

15. Le Comité a approuvé le programme d'ateliers, de stages de formation, de colloques et de réunions d'experts sur la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, la santé dans le monde, les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS), les sciences spatiales fondamentales, les technologies spatiales fondamentales, le droit de l'espace, le changement climatique, les techniques permettant la présence humaine dans l'espace et les avantages socioéconomiques tirés des activités spatiales prévu pour 2014 en faveur des pays en développement.

ii) Bourses de longue durée pour une formation approfondie

16. Le Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir continué d'offrir, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Elettrotecnico Nazionale Galileo Ferraris, des bourses pour des études postuniversitaires sur les GNSS et leurs applications.

17. Le Comité a remercié le Gouvernement japonais d'avoir offert, par l'intermédiaire de l'Institut technologique de Kyushu, des bourses pour des études postuniversitaires sur la technologie des nanosatellites. Il a en outre noté avec satisfaction que le programme de bourses de longue durée postuniversitaires sur la technologie des nanosatellites sera prolongé de 2013 à 2015 et acceptera chaque année jusqu'à quatre doctorants et deux étudiants de maîtrise.

18. Le Comité a noté qu'il importait de développer les possibilités de formation approfondie dans tous les domaines des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications et du droit de l'espace en offrant des bourses de longue durée, et il a instamment prié les États Membres de faire en sorte que leurs institutions compétentes offrent de telles possibilités.

iii) Services consultatifs techniques

19. Le Comité a pris note avec satisfaction des services consultatifs techniques fournis dans le cadre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales à l'appui d'activités et de projets favorisant la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales, comme indiqué dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1031, par. 38 à 43).

iv) Centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU

20. Le Comité a noté avec satisfaction que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales continuait de mettre en relief, de promouvoir et d'encourager la coopération avec les États Membres aux niveaux régional et mondial, en vue d'appuyer les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU. Les principales activités des centres régionaux qui avaient reçu un appui au titre du Programme en 2011-2012 et celles qui étaient prévues pour 2013 étaient récapitulées dans le rapport du Spécialiste des applications des techniques spatiales (A/AC.105/1031, annexe III).

21. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un programme du cours sur les GNSS avait été élaboré pour les stages de formation de troisième cycle d'une durée de neuf mois proposés par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU (ST/SPACE/59).

22. Le Comité a noté avec satisfaction le soutien financier et en nature appréciable que les pays hôtes apportaient aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU.

23. Le Comité a noté avec satisfaction qu'une mission d'évaluation facilitée par le Bureau des affaires spatiales aurait lieu en septembre 2013 à l'Université de Beihang à Beijing, conformément à la proposition du Gouvernement chinois de créer un centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales (A/AC.105/1038, par 45). Le Comité a en outre noté qu'une réunion s'était tenue en marge de sa session actuelle pour élaborer et s'accorder sur le mandat de la mission d'évaluation. Le mandat figure dans le document de séance A/AC.105/2013/CRP.21/Rev.1.

b) Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage

24. Le Comité a noté avec satisfaction que le Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage (COSPAS-SARSAT) comptait actuellement 41 États membres et 2 organisations participantes et que d'autres s'étaient déclarés disposés à s'associer au Programme. Il a également noté avec satisfaction que la couverture mondiale des balises de détresse était assurée par le segment spatial, qui était constitué de 6 satellites en orbite polaire et de 6 satellites géostationnaires mis

à disposition par le Canada, les États-Unis, la Fédération de Russie, la France et l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT), ainsi que par les contributions au sol apportées par 26 autres pays. Le Comité a aussi noté que, depuis sa mise en service en 1982, le COSPAS-SARSAT avait aidé à sauver au moins 34 900 personnes dans le cadre de 9 700 opérations de recherche et de sauvetage à travers le monde et qu'en 2012, les données d'alerte du Système avaient contribué à sauver 1 950 vies dans le cadre de 662 opérations.

25. Le Comité a également noté que l'on continuait d'étudier la possibilité d'utiliser des satellites en orbite terrestre moyenne pour améliorer les opérations de recherche et de sauvetage internationales assistées par satellite. Il a salué l'essai des satellites du Système mondial de localisation qui visait à améliorer les capacités des balises pour mieux tirer parti des satellites en orbite terrestre moyenne.

2. Mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

26. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1038, par. 51 à 59).

27. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail plénier sur ce point (A/AC.105/1038, par. 59 et annexe I, par. 10, 11, 13, et 14).

28. Le Comité a rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 67/113, avait rappelé qu'un certain nombre des recommandations énoncées dans le plan d'action du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur l'application des recommandations d'UNISPACE III (A/59/174, sect. VI.B) avaient été mises en œuvre et que l'application des recommandations restantes progressait de façon satisfaisante dans le cadre d'activités nationales et régionales.

29. Le Comité a noté que de longue date, ses réalisations englobaient les trois Conférences des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE I, II et III) tenues à Vienne en 1968, 1982 et 1999 respectivement, et avaient donné lieu à de nombreuses actions importantes du Comité et à des activités de programme du Bureau des affaires spatiales.

30. Le Comité est convenu de renommer le point de l'ordre du jour "Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et du programme de développement pour l'après-2015" et est également convenu de relier étroitement ce point de l'ordre du jour avec le nouveau point de l'ordre du jour du Comité "Espace et développement durable".

31. Le Comité a noté que, s'agissant de recommandations de l'Équipe sur la santé publique (équipe 6), une réunion de stratégie s'était tenue pendant la cinquantième session du Sous-Comité en vue d'examiner une initiative de suivi pour une approche collective de la télésanté et de la télémédecine, et l'utilisation des techniques spatiales en matière d'épidémiologie et d'écotoxicologie spatiales, découlant de la

Réunion d'experts internationaux sur l'amélioration de la santé publique grâce aux applications des techniques spatiales: une approche collective, tenue du 30 juillet au 1^{er} août 2012 à Bonn (Allemagne).

3. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellites, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

32. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1038, par. 60 à 72).

33. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes de télédétection exécutés à l'échelon national ou en coopération. On a présenté des exemples de programmes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux qui contribuaient au progrès socioéconomique et au développement durable, notamment dans les domaines suivants: agriculture et pêche; surveillance des changements climatiques; gestion des catastrophes; hydrologie; gestion des écosystèmes et des ressources naturelles; surveillance de la qualité de l'air et de l'eau; cartographie des ressources de la biodiversité, des zones côtières, de l'occupation des sols, des terres incultes et des zones humides; surveillance de la couverture de glace; océanographie; développement rural et planification urbaine; et sécurité et santé publiques.

34. Le Comité a pris note du volume plus important de données spatiales disponibles pour un faible coût ou gratuitement, notamment les données de télédétection fournies gratuitement et recueillies par les satellites sino-brésiliens d'exploration des ressources terrestres, par la mission internationale SAC-C ainsi que par les satellites Landsat des États-Unis, Shizuku du Japon et OCEANSAT-2 de l'Inde.

35. Le Comité a pris note des lancements continus de satellites d'observation de la Terre et des travaux de recherche novateurs réalisés en exploitant de tels satellites, dont les données pourraient être utilisées pour développer des modèles globaux intégrés perfectionnés du système terrestre.

36. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un nombre croissant de pays en développement s'employaient activement à développer et à déployer leurs propres satellites de télédétection et à utiliser les données spatiales pour faire progresser le développement socioéconomique, et il a souligné qu'il fallait continuer de renforcer la capacité des pays en développement à utiliser les techniques de télédétection.

37. Le Comité a noté avec satisfaction que, le 20 juin 2013, Israël avait fait don d'un modèle de satellite d'observation de la Terre "OpSat 2000" qui sera intégré à l'exposition permanente du Bureau des affaires spatiales.

4. Débris spatiaux

38. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1038, par. 73 à 106).

39. Le Comité a fait siennes les décisions et les recommandations du Sous-Comité sur ce point (A/AC.105/1038, par. 101, 103, 104 et 106).
40. Le Comité a noté avec satisfaction que certains États appliquaient déjà des mesures de réduction des débris qui allaient dans le même sens que ses Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux et/ou celles du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux (IADC), ou avaient élaboré leurs propres normes en la matière en s'inspirant de ces lignes directrices. Il a également observé que d'autres États utilisaient les lignes directrices du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux et le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux comme points de référence pour le cadre réglementaire régissant les activités spatiales nationales. Il a aussi noté que d'autres États coopéraient dans le cadre du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial pour traiter la question des débris spatiaux.
41. Le Comité a engagé les pays qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer volontairement les Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et/ou celles du Comité de coordination inter-agences sur les débris spatiaux (IADC).
42. Le Comité s'est félicité du colloque sur le thème "Études et concepts en vue de l'élimination active des débris orbitaux", organisé par la FIA pendant la cinquantième session du Sous-Comité.
43. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il faudrait redoubler d'efforts aux niveaux national et international afin de réduire la création et la prolifération de ces débris.
44. Quelques délégations ont appelé le Sous-Comité scientifique et technique à continuer d'étudier de manière approfondie la question de la réduction des débris spatiaux, en accordant une attention particulière à ceux provenant de plates-formes spatiales ayant des sources d'énergie nucléaire à leur bord et aux collisions d'objets spatiaux avec des débris et ce qui en découlait, ainsi qu'aux moyens de perfectionner les techniques et d'étoffer les réseaux de collaboration pour la surveillance des débris spatiaux.
45. Quelques délégations ont estimé qu'il serait dans l'intérêt des États Membres d'échanger des informations concernant les mesures prises pour réduire la production et la prolifération de débris spatiaux; la collecte, la mise en commun et la diffusion des données sur les objets spatiaux; et les notifications de rentrées dans l'atmosphère.
46. Quelques délégations ont estimé que les États, en particulier ceux qui étaient largement responsables de la création de débris spatiaux, et les États qui avaient les moyens d'intervenir pour réduire ces débris, devraient diffuser des informations sur les mesures prises afin de réduire la création de débris spatiaux.
47. Quelques délégations ont estimé que le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient collaborer à l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur les débris spatiaux.
48. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la question des débris spatiaux devrait être traitée de manière à ne pas entraver l'acquisition de capacités spatiales par les pays en développement.

49. L'avis a été exprimé qu'il fallait éviter que les solutions pour réduire les débris spatiaux imposent aux programmes spatiaux des pays en développement des dépenses injustifiées.
50. L'avis a été exprimé qu'il faudrait que les États qui ont des objets spatiaux les suivent et les surveillent en permanence.
51. L'avis a été exprimé qu'il faudrait encourager la détection précoce et le suivi précis des débris naturels ou créés par l'homme.
52. L'avis a été exprimé qu'il était nécessaire de promouvoir une meilleure coordination des mesures prises par les puissances spatiales pour mieux cerner la situation réelle en matière de débris spatiaux, notamment ceux de petite taille, ainsi que d'établir une pratique internationale visant à renforcer la sécurité des activités spatiales et à accroître la confiance par l'échange d'informations.
53. L'avis a été exprimé qu'il faudrait que les puissances spatiales fournissent rapidement des informations et des données pertinentes fiables aux pays qui pourraient être menacés par la rentrée des débris spatiaux dans l'atmosphère pour leur permettre d'évaluer en temps voulu les risques potentiels.
54. L'avis a été exprimé qu'il conviendrait d'examiner plus avant la question des débris spatiaux en orbite géostationnaire et en orbite terrestre basse.
55. S'agissant de l'élimination des débris spatiaux, il a été dit qu'aucun État ne devrait intervenir unilatéralement sur un objet spatial appartenant à un autre État.
56. L'avis a été exprimé qu'il fallait placer des rétroreflecteurs sur tous les objets volumineux, notamment ceux qui devenaient inactifs après le lancement, ce qui permettrait de déterminer de manière plus précise la position des éléments orbitaux et d'améliorer l'efficacité des manœuvres d'évitement des collisions.

5. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

57. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1038, par. 107 à 128 et annexe I, par. 4 et 5).
58. Le Comité était saisi d'un rapport sur la Réunion d'experts internationaux consacrée à la cartographie participative aux fins de la gestion des risques de catastrophe et des interventions d'urgence, tenue à Vienne du 3 au 5 décembre 2012 (A/AC.105/1044) et d'un document de séance sur la réunion des bureaux régionaux d'appui de UN-SPIDER sur la mise en œuvre des activités du programme prévues pour 2013-2014 (A/AC.105/2013/CRP.12).
59. Le Comité a noté avec satisfaction les contributions volontaires faites par des États Membres, y compris des contributions en espèces de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Chine, et il a encouragé les États Membres à fournir, sur une base volontaire, tout l'appui nécessaire, y compris financier, à UN-SPIDER pour lui permettre d'exécuter son plan de travail pour l'exercice biennal 2014-2015. Il a noté avec satisfaction que le programme avait également bénéficié des services d'experts associés et d'experts fournis par l'Allemagne, l'Autriche, la Chine et la Turquie.
60. Le Comité a pris note avec satisfaction des activités menées par les États Membres qui contribuaient à accroître la disponibilité et l'utilisation de solutions

spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes et qui appuyaient également le programme UN-SPIDER, et notamment des initiatives suivantes: le projet Sentinel Asia, qui assure la coordination des demandes d'observations d'urgence par l'intermédiaire du Centre asiatique de prévention des catastrophes, le service de cartographie d'urgence du programme européen d'observation de la Terre (Copernicus) et la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (appelée également Charte internationale "Espace et catastrophes majeures").

61. Le Comité a noté que les informations et les services fournis dans le cadre du programme UN-SPIDER étaient très utiles pour atténuer les conséquences des catastrophes naturelles et a appelé les États Membres à continuer de soutenir le programme.

62. Le Comité a pris note avec satisfaction de la signature de l'accord sur les bureaux régionaux d'appui du programme UN-SPIDER entre le Bureau des affaires spatiales et le Ministère de la défense civile, des urgences et de l'élimination des conséquences des catastrophes naturelles de la Fédération de Russie, qui a eu lieu à Vienne le 19 juin 2013, pendant sa session.

63. L'avis a été exprimé que la participation de représentants des bureaux régionaux d'appui du programme UN-SPIDER aux stages de formation destinés aux administrateurs de projet pour la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", notamment au futur stage qui se tiendra à l'ESA en Italie en juin 2013, renforcerait le rôle des bureaux régionaux d'appui et du programme UN-SPIDER à l'appui de la mise en œuvre de l'initiative de l'accès universel de la Charte qui ouvre les services à tous les États Membres.

6. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

64. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1038, par. 129 à 155).

65. Le Comité a noté avec satisfaction que le Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) continuait de faire beaucoup pour encourager la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes spatiaux mondiaux et régionaux de positionnement, de navigation et de synchronisation et pour promouvoir l'utilisation des GNSS et leur intégration dans les infrastructures, en particulier dans les pays en développement.

66. Le Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour le soutien qu'il continuait d'apporter en assurant le secrétariat exécutif du Comité international et de son Forum des fournisseurs. À cet égard, il a noté avec satisfaction la publication d'un programme de formation aux GNSS (ST/SPACE/59), résultat notable des délibérations tenues au cours des ateliers régionaux sur les applications des GNSS depuis 2006. Ce programme a été mis à la disposition des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU et complète les programmes types éprouvés des centres régionaux, élaborés dans le cadre du programme relatif aux applications spatiales.

67. Le Comité a noté avec satisfaction que la septième réunion du Comité international et la neuvième réunion de son Forum des fournisseurs avaient eu lieu à

Beijing du 4 au 9 novembre 2012, et que la huitième réunion du Comité international se tiendrait à Dubaï (Émirats arabes unis) du 10 au 14 novembre 2013. Il a également noté que l'Union européenne s'était déclarée disposée à accueillir la neuvième réunion du Comité international, en 2014.

68. Le Comité a noté que l'Afrique du Sud et l'Union européenne étaient convenues de coopérer en ce qui concerne les applications et les services des GNSS.

69. Le Comité a noté que le Royaume-Uni et les États-Unis avaient trouvé un terrain d'entente en ce qui concernait les droits de propriété intellectuelle relatifs au système mondial de localisation (GPS). Il a été noté que cette entente s'inscrivait dans le cadre plus large des efforts déployés conjointement en vue d'améliorer la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes civils de navigation par satellite et la transparence dans la fourniture des services civils.

70. Le Comité a noté que deux nouveaux satellites opérationnels avaient été lancés avec succès en octobre 2012 dans le cadre du système européen de navigation par satellite Galileo et avaient rejoint les deux satellites déjà en orbite autour de la Terre depuis octobre 2011, formant ainsi une miniconstellation de quatre satellites nécessaires pour la validation et le perfectionnement du système Galileo. À ce sujet, le Comité a noté que l'Agence du GNSS européen (GSA), située à Prague, serait chargée de l'exploitation du système Galileo.

71. Le Comité a également noté que le Gouvernement de la Fédération de Russie avait déclaré renouveler son engagement à mettre à disposition les signaux de précision standard du Système mondial de satellites de navigation (GLONASS) à l'usage de la communauté internationale, y compris de l'Organisation de l'aviation civile internationale, sur une base non discriminatoire pour une période d'au moins 15 ans, sans prélever de frais directs aux utilisateurs.

72. Le Comité a noté qu'il avait été procédé à une série de lancements réussis dans le cadre du système chinois de navigation par satellite BeiDou et que ce système commençait à fournir à la Chine et aux régions limitrophes des services de positionnement, de navigation et de mesure du temps.

73. Le Comité a noté que le Système satellitaire Quasi-Zenith du Japon serait renforcé et transformé en un GNSS satellitaire opérationnel et régional au profit des pays de la région Asie-Pacifique.

74. Le Comité a noté que l'Inde prévoyait de lancer le premier satellite du Système régional indien de navigation par satellite (IRNSS-1A), qui sera le premier de sept satellites conçus pour fournir des services de positionnement, de navigation et de synchronisation en Inde et dans les régions voisines.

75. Le Comité a noté que le Conseil consultatif de la génération spatiale, par l'intermédiaire de son Groupe de la jeunesse pour les systèmes mondiaux de navigation par satellite, avait continué d'appuyer les activités d'information et de promotion visant à sensibiliser le public à l'importance des GNSS, notamment en actualisant sa brochure consacrée aux GNSS et aux jeunes.

76. Le Comité a noté avec satisfaction que le 10 juin 2013, pendant la dixième réunion du Forum des fournisseurs, la Commission européenne avait fait don d'un modèle du système de navigation par satellite Galileo, fourni par la société Astrium,

qui sera intégré à l'exposition permanente dans les locaux de l'Office des Nations Unies à Vienne.

7. Météorologie spatiale

77. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1038, par. 156 à 166).

78. Le Comité a noté que ce point de l'ordre du jour permettait à ses États membres et aux organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès de lui de procéder à des échanges de vues sur les activités scientifiques et de recherche concernant la météorologie spatiale menées aux niveaux national, régional et international, afin de promouvoir la coopération internationale dans ce domaine.

79. Le Comité a noté avec satisfaction les objectifs visés par le point relatif à la météorologie spatiale (A/AC.105/1038, par. 160).

80. Le Comité s'est félicité du fait que le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales avait organisé, sur le thème de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale, trois ateliers accueillis par l'Égypte en 2010, le Nigéria en 2011 et l'Équateur en 2012, et le premier Colloque ONU/Autriche sur l'analyse des données et le traitement des images aux fins des applications des techniques spatiales et du développement durable: données météorologiques spatiales, accueilli par l'Autriche en 2012.

81. Le Comité s'est également félicité de la tenue prochaine du deuxième Colloque ONU/Autriche sur la météorologie spatiale, que l'Académie autrichienne des sciences doit accueillir en septembre 2013 au nom du Gouvernement autrichien.

82. Le Comité a noté que les activités qui avaient été lancées à l'occasion de l'Année héliophysique internationale et poursuivies dans le cadre de l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale permettaient de comprendre les effets du Soleil sur l'infrastructure spatiale et l'environnement terrestre.

83. Le Comité a noté avec satisfaction qu'un atelier spécial sur la météorologie spatiale se tiendrait pendant la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2014.

84. Le Comité a noté que l'Initiative internationale sur la météorologie spatiale et le Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP) organisaient, depuis l'Année héliophysique internationale 2007, des stages de formation aux sciences de l'espace sur la physique des relations Soleil-Terre et la météorologie spatiale et qu'en 2013, le stage de formation se tiendrait à Nairobi. Celui-ci fera suite à ceux tenus avec succès en Éthiopie (2010), en Slovaquie (2011) et en Indonésie (2012).

85. Le Comité a également noté que le Laboratoire national de météorologie spatiale, initiative lancée par l'Agence spatiale malaisienne et le Département de météorologie de Malaisie, continuait de surveiller le climat spatial et de diffuser des notifications à l'intention de diverses parties prenantes et du public.

8. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace

86. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1038, par. 167 à 178).

87. Le Comité a approuvé les décisions et les recommandations du Sous-Comité et du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, qui avait été de nouveau convoqué sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni) (A/AC.105/1038, par. 178, et annexe II, par. 10 et 11).

88. Le Comité a pris note avec satisfaction du travail accompli par le Groupe de travail dans le cadre de son plan pluriannuel.

89. Quelques délégations ont exprimé l'avis que c'était exclusivement aux États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, qu'incombait l'obligation de participer au processus de réglementation de l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et que cette question intéressait l'humanité tout entière. Ces délégations étaient d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

90. Quelques délégations ont dit qu'il fallait examiner de plus près la question de l'utilisation de sources d'énergie nucléaire en orbite terrestre afin de traiter le risque de collision en orbite avec des engins équipés de telles sources, ainsi que de rentrée accidentelle de tels engins dans l'atmosphère terrestre. Ces délégations étaient d'avis que cette question devrait se voir accorder une attention accrue dans le cadre de stratégies adéquates, d'une planification à long terme et de règlements, dont le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

9. Objets géocroiseurs

91. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1038, par. 179 à 198, et annexe III).

92. Le Comité a fait siennes les recommandations du Sous-Comité et de son Groupe de travail sur les objets géocroiseurs pour une réponse internationale aux risques d'impact d'objets géocroiseurs (A/AC.105/1038, par. 198, et annexe III).

93. Le Comité a noté avec satisfaction que l'application des recommandations permettrait une meilleure prise de conscience, la coordination des activités de protection et de réduction, et une coopération internationale accrue dans le domaine des objets géocroiseurs.

94. Le Comité a noté que le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs avait conclu ses travaux en 2013 et remercié sincèrement Sergio Camacho (Mexique) pour avoir assumé avec succès la présidence du Groupe.

95. Le Comité a noté que le Groupe de travail sur les objets géocroiseurs avait été saisi du rapport final de l'Équipe sur les objets géocroiseurs (A/AC.105/C.1/L.330) et des recommandations de cette dernière pour une réponse internationale aux

risques d'impact d'objets géocroiseurs (A/AC.105/C.1/L.329) qui résumait les conclusions sur lesquelles l'Équipe avait fondé ses recommandations pour une réponse internationale coordonnée aux risques d'impact d'objets géocroiseurs.

96. Le Comité a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs continuerait d'appuyer la création d'un réseau d'alerte aux astéroïdes et d'un groupe consultatif pour la planification des missions spatiales, conformément aux recommandations du Groupe de travail sur les objets géocroiseurs (A/AC.105/1038, par. 198, et annexe III).

97. Le Comité a noté que la troisième réunion des représentants d'agences spatiales s'était tenue en marge de sa cinquante-sixième session afin d'examiner le projet de mandat d'un groupe consultatif pour la planification des missions spatiales. À cet égard, il a également noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs devrait continuer d'informer le Sous-Comité des progrès réalisés dans la création des deux groupes et qu'une fois créés, le réseau d'alerte aux astéroïdes et le groupe consultatif pour la planification des missions spatiales devraient annuellement rendre compte de leurs travaux.

98. Le Comité a également fait remarquer qu'il importait de partager les informations relatives à la détection, à la surveillance et à la caractérisation physique des objets géocroiseurs potentiellement dangereux afin de faire en sorte que tous les pays, en particulier les pays en développement dont les capacités de prévision et d'atténuation d'un impact d'objets géocroiseurs sont limitées, soient conscients des menaces potentielles.

99. Le Comité a noté que l'Équipe sur les objets géocroiseurs, en collaboration avec l'ESA, organiserait la première réunion officielle des représentants des agences spatiales et d'autres organismes spatiaux pertinents avant la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2014. Le Bureau des affaires spatiales invitera tous les États membres du Comité à désigner une agence spatiale ou un organisme spatial pertinent ainsi que des organisations intergouvernementales ayant des activités spatiales à participer à la première réunion officielle du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales.

10. Viabilité à long terme des activités spatiales

100. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1038, paras. 199 à 225).

101. Le Comité a approuvé les recommandations et les décisions sur ce point faites par le Sous-Comité scientifique et technique et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud) (A/AC.105/1038, par. 225 et annexe IV, par. 8 et 11).

102. Le Comité était saisi d'une note du Secrétariat contenant une compilation de projets de lignes directrices proposées par les groupes d'experts A à D du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, à la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique, tenue en février 2013 (A/AC.105/1041), diffusée conformément à l'accord auquel le Groupe de travail est parvenu à la cinquantième session du Sous-Comité (A/AC.105/1038, annexe IV, par. 8); d'un document de travail présenté par la Fédération de Russie sur la viabilité à long

terme des activités spatiales (A/AC.105/2013/CRP.13); d'un document de séance sur l'élaboration du rapport et des lignes directrices du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, notamment d'un avant-projet du rapport du Groupe de travail (A/AC.105/2013/CRP.20); et d'un document de séance contenant la liste des points de contact du Groupe de travail et des membres des groupes d'experts A à D (A/AC.105/2013/CRP.17).

103. Le Comité s'est félicité des progrès que le Groupe de travail et les quatre groupes d'experts avaient réalisés au titre de ce point de l'ordre du jour et de la diffusion en temps voulu du document contenant la compilation de projets de lignes directrices proposées, qui constituait une étape importante vers l'élaboration par le Groupe de travail d'un ensemble de lignes directrices.

104. Le Comité a noté que les projets de lignes directrices de chaque groupe d'experts étant encore en cours d'élaboration et que le document contenant la compilation de projets de lignes directrices proposées faisait le bilan des travaux déjà accomplis et avait pour objectif de permettre aux délégations de donner leur avis sur les nouvelles lignes directrices proposées et d'aider les groupes d'experts et le Président du Groupe de travail à rédiger le rapport du Groupe.

105. Le Comité a rappelé qu'une réunion conjointe des groupes d'experts avait été tenue en marge de la cinquantième session du Sous-Comité, à laquelle les coprésidents de ces groupes avaient présenté l'état d'avancement de leurs travaux et souligné certains chevauchements qui existaient dans les nouvelles lignes directrices proposées et qu'il faudrait résoudre lorsque ces dernières seraient regroupées dans le rapport final du Groupe de travail.

106. Le Comité a rappelé que, conformément au plan de travail pluriannuel (voir A/66/20, annexe II, par. 23), un atelier avait été organisé à l'occasion de la cinquantième session du Sous-Comité scientifique et technique, et que les États membres du Comité avaient été invités à inclure dans leurs délégations des représentants d'organisations non gouvernementales nationales et d'entités du secteur privé ayant une connaissance concrète du domaine spatial afin de recueillir des informations sur leurs expériences et leurs pratiques dans la conduite d'activités spatiales durables.

107. Le Comité a noté que, conformément à un accord conclu à sa cinquante-cinquième session (A/67/20, par. 348), le Groupe de travail s'était réuni pendant la session en cours du Comité et avait tiré parti des services d'interprétation.

108. Le Comité a noté que les groupes d'experts A à D du Groupe de travail s'étaient réunis en marge de la session en cours du Comité, conformément au mandat et aux méthodes de travail du Groupe et à ce dont ce dernier était convenu à la cinquantième session du Sous-Comité (A/AC.105/1038, annexe IV, par. 11).

109. Le Comité a également noté que les groupes d'experts avaient tenu une réunion conjointe le [...] juin 2013. À cette réunion, les coprésidents de ces groupes ont présenté les progrès accomplis à la session en cours et examiné les questions liées à l'établissement du projet de rapport du Groupe de travail.

110. Le Comité a noté que, conformément au plan de travail pluriannuel, le projet de rapport du Groupe de travail, qui contient également l'ensemble des lignes directrices, serait diffusé dans les six langues officielles de l'ONU pendant la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique.

111. Le Comité a noté que les rapports finaux des groupes d'experts du Groupe de travail seraient diffusés sous forme de documents de séance pendant la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique, en 2014.

112. Le Comité a noté que les quatre groupes d'experts avaient décidé de se réunir de façon informelle en marge du soixante-quatrième Congrès international d'astronautique, qui se tiendra à Beijing du 23 au 27 septembre 2013.

113. Le Comité est convenu que le Président du Groupe de travail informerait le Sous-Comité juridique à sa soixante-troisième session des progrès accomplis à ce jour par le Groupe avant et pendant la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique.

114. Quelques délégations ont estimé que les lignes directrices devraient être plus claires, plus concises et plus précises et qu'il faudrait définir un plan précis pour leur mise en œuvre.

115. Quelques délégations ont été d'avis que les processus en cours dans le Groupe de travail et le groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales, et en rapport avec le projet de code de conduite international pour les activités spatiales, avaient pour objectif commun de promouvoir la stabilité, la sûreté et la sécurité de l'environnement spatial, et que le Groupe de travail devait donc tenir compte des progrès accomplis dans le cadre d'autres initiatives, et inversement.

116. L'avis a été exprimé que les discussions sur la viabilité à long terme des activités spatiales mettaient également en avant la contribution des activités spatiales au développement durable sur la Terre, et les pays en développement devraient participer activement aux activités du Groupe de travail.

117. L'avis a été exprimé que le Groupe de travail et les groupes d'experts devraient définir des objectifs à court, moyen et long termes pour assurer la viabilité à long terme des activités spatiales.

118. L'avis a été exprimé qu'en raison de la complexité technique, politique et juridique des questions à l'examen, il fallait prévoir suffisamment de temps pour les délibérations afin de pouvoir formuler les nouvelles lignes directrices de manière plus claire et plus concrète et de faciliter ainsi leur application efficace.

119. L'avis a été exprimé que pour assurer la viabilité à long terme des activités spatiales, il fallait encourager encore la coopération régionale et internationale, et que les recommandations et les lignes directrices du Groupe de travail ne devraient pas limiter l'accès à l'espace des pays en développement récemment dotés de moyens spatiaux.

120. L'avis a été exprimé que les lignes directrices devraient tenir compte en priorité des intérêts de l'humanité et non du secteur privé et que le Groupe de travail devrait s'efforcer d'aller au-delà du statu quo pour promouvoir la viabilité à long terme des activités spatiales.

121. L'avis a été exprimé que l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace devrait être examinée en ce qui concerne leurs incidences sur l'utilisation sûre et viable de l'espace et que des échanges devraient avoir lieu entre le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

11. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans porter atteinte au rôle de l'Union internationale des télécommunications

122. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1038, par. 226 à 232).

123. Quelques délégations ont de nouveau exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui compromettrait la viabilité des activités spatiales. De l'avis de ces délégations, il fallait, avec la participation et la collaboration de l'Union internationale des télécommunications, l'exploiter de façon rationnelle et la mettre à la disposition de tous les États quels que fussent leurs moyens techniques du moment, afin qu'ils puissent y accéder dans des conditions équitables en tenant compte, en particulier, des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays.

124. Quelques délégations étaient d'avis que l'orbite géostationnaire présentait un intérêt inégalé pour la mise en œuvre de programmes sociaux et de projets éducatifs et la fourniture d'une assistance médicale. Elles ont par conséquent estimé que le point relatif à l'orbite des satellites géostationnaires devrait rester inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité pour être à nouveau débattu par des groupes de travail, des groupes d'experts intergouvernementaux ou des équipes spéciales pour que l'on puisse poursuivre l'analyse des caractéristiques scientifiques et techniques de l'orbite et afin de s'assurer que l'orbite géostationnaire était utilisée dans le respect du droit international.

12. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique

125. Le Comité a pris note des débats que le Sous-Comité avait eus au titre de ce point et dont il était rendu compte dans le rapport de ce dernier (A/AC.105/1038, par. 233 à 242).

126. Le Comité a approuvé les recommandations et les décisions sur ce point faites par le Sous-Comité scientifique et technique et son Groupe de travail plénier (A/AC.105/1038, par. 235, 237, 238 et 242, et annexe I, par. 3, 5 et 15).

127. Se fondant sur les débats du Sous-Comité scientifique et technique à sa cinquantième session, le Comité est convenu que les questions de fond ci-après devraient être examinées par le Sous-Comité à sa cinquante et unième session:

1. Élection du Président.
2. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
3. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
4. Techniques spatiales au service du développement socioéconomique dans le contexte de la Conférence des Nations Unies sur le développement

durable et du programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015.

5. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
6. Débris spatiaux.
7. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
8. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
9. Météorologie spatiale.
10. Objets géocroiseurs.
11. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

(Travaux prévus en 2014 conformément au plan de travail pluriannuel qui figure aux paragraphes 8 et 10 de l'annexe II du rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-septième session (A/AC.105/958))

12. Viabilité à long terme des activités spatiales.

(Travaux prévus en 2014 comme indiqué au paragraphe 23 du mandat et des méthodes de travail du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales qui figure à l'annexe II du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (A/66/20))

13. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.

(Point/thème de discussion distinct)

14. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-deuxième session du Sous-Comité scientifique et technique, avec indication des questions à examiner en tant que thèmes de discussion distincts ou dans le cadre de plans de travail pluriannuels.

128. Le Comité est convenu que le Groupe de travail plénier, le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace et le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales soient convoqués de nouveau à la cinquante et unième session du Sous-Comité scientifique et technique.

129. Le Comité est convenu que le thème du colloque devant être organisé en 2014 par le Bureau des affaires spatiales, conformément à l'accord auquel il était parvenu à sa quarante-quatrième session en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), devrait être "Applications commerciales des GNSS".